

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	21

Date de convocation 19 octobre 2022
--

Date d'affichage 19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, Maire.

Présents : **Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Denis PHILPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN et Bruno LÉOTIER.**

Représentés : **Liliane VOYARD** représentée par **Valérie PELLERIN**, **Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Laurence FOURNIER**, **Yohan MULLER** représenté par **Pascal GENET**, **Julien SEYSSEL** représenté par **Bruno LÉOTIER.**

Absent excusé : **Vincent BLANCHOT**

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Sobriété énergétique : modification des horaires de la mairie
N° de délibération : 20221044

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le tarif du gaz va très fortement augmenter à compter du 1^{er} janvier 2023 date de la mise en œuvre du nouveau marché passé par le SDEA.

Dans ce cadre et dans le cadre de la mise en place du plan de sobriété énergétique qui a été annoncé le 6 octobre par le gouvernement et qui concerne également les collectivités, monsieur le maire propose de fermer la mairie 1 jour par semaine, soit le lundi ou le vendredi, afin de réduire au maximum la consommation de gaz sur 3 jours consécutifs.

Il informe également que les agents administratifs ont émis un avis favorable à l'unanimité, à la suite de 2 réunions consultatives.

Ils émettent le souhait de retenir le vendredi comme jour de fermeture supplémentaire pendant la période hivernale (limité à la période de chauffe).

De ce fait, le Maire propose à l'assemblée :

- De fermer la mairie tous les vendredis du 1^{er} janvier 2023 à fin avril 2023,
- De modifier les horaires d'ouvertures au public et donc de proposer son extension du lundi au jeudi soit :
 - de 09h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h00

pour information horaire d'ouverture actuel :

- 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- De mettre le chauffage en hors-gel du vendredi matin au dimanche soir,
- Que les agents effectuent 35h en 4 jours,
- De permettre le télétravail, lorsque cela ne gêne pas le service et à la demande des agents,
- De faire un bilan en fin de période qui permettra ou non de renouveler ces horaires à fin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE sous réserve de l'avis du comité technique, la proposition de M. le Maire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire


